

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse »

Conseil municipal du 24 juin 2013
Séance du 7 juin 2013

18 Centre Georges Brassens - convention de partenariat - renouvellement

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER MM. LEGRAND, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, LEFEVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON

M. MONTES

Mme BASMAISON

M. BOUADDI

M. GRIMBERT

Mme DINGIVAL

Mme BOUKHELIF

Mme BARBETTE

M. MACHU

M. TAHI

M. CHEURFA

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 37

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Cédric LEMAIRE, conseiller municipal délégué, expose:

La Ville de Creil souhaite renouveler sa convention avec le Centre Georges Brassens et préciser les objectifs et les modalités de son soutien au centre.

Pour l'ensemble des actions du centre Georges BRASSENS, la Ville de Creil entend que soit privilégiée la recherche de partenariats et de complémentarité avec les associations, les institutions de la Ville, et les autres structures, oeuvrant en direction de la population.

L'association doit continuer à se constituer centre de ressources et de relais pour les habitants.

La présente convention est renouvelée pour une durée de trois années, soit pour 2013, 2014 et 2015.

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

■ Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu la convention ci-annexée,
Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » en date 7 juin 2013,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :
Madame BOUKHELIF, représentée par monsieur CABARET, ne prend pas part au vote

Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le Centre Georges Brassens pour une durée de trois années.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **02 JUIL. 2013**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :
Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le... 2/07/13

et publication ou notification le... 2/07/13

CREIL, le... 2/07/13

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

